

Attac Marseille. Groupe Évasion fiscale

Octobre 2016

L'ÉVASION FISCALE

Note de Synthèse

Préambule

La note de synthèse ci-après (8 pages) est pour l'essentiel tirée de l'ouvrage :

« Sans domicile fisc », d'Alain et Eric Boquet (Cherche Midi, 2016)

Elle a été discutée dans le groupe évasion fiscale au cours d'une séance de formation interne.

A l'heure où se multiplient les actions de dénonciation de l'évasion fiscale, véritable fléau pour notre société, nous mettons ce texte à disposition (sans prétention) sur le site d'Attac Marseille pour tous ceux qui s'intéressent à ce problème et souhaitent éventuellement rejoindre le groupe d'Attac Marseille pour ses analyses et ses actions.

LES PSEUDO LOIS DE L'ÉCONOMIE

Les « lois de l'économie » ne sont pas des lois physiques qui, comme la loi de la gravitation universelle, s'imposent à l'homme contre sa volonté. Les « lois » de l'économie sont fabriquées par certains groupes. Il y a toujours des personnes physiques au bout, ou derrière, les mots « multinationales », « institutions », « paradis », « entreprises » etc... Le pouvoir, la richesse d'une multinationale, c'est le pouvoir, la richesse, de ses propriétaires, de ses dirigeants, de ses actionnaires décisionnaires (qui ne sont pas les « petits actionnaires »).

La loi sert les intérêts de certains groupes, donc dessert les intérêts d'autres groupes. Par conséquent, tout comme l'histoire est écrite par les vainqueurs du moment, la loi est écrite par les plus forts du moment.

L'impôt est une contrainte du pouvoir souverain, supposé assurer le bien commun, c'est-à-dire le bien du plus grand nombre. Il finance hôpitaux, routes, écoles, lycées, universités, médiathèques, théâtres, musées, espaces naturels, armée, police, justice... L'impôt protège ce qui nous est vital : l'eau, l'air, la santé, l'environnement, ces biens communs qui sont nos vraies richesses.

Des dizaines d'années de luttes sociales ont permis de limiter l'arbitraire par des cadres s'imposant à tous, en limitant les libertés de quelques-uns.

Acquitter l'impôt est ainsi le critère d'appartenance à une communauté, à une société organisée, civilisée, protectrice, démocratique. Chacun doit acquitter une contribution juste, « à la mesure de ses moyens », sans que personne ne puisse y échapper. Sans cette équité, il n'y a pas de vivre ensemble possible. Se dérober à l'impôt c'est au bout du compte voler les autres.

Les personnes à très hauts revenus, pour conserver leurs très hauts revenus, ont toujours mené un combat idéologique avec fermeté, et jusqu'ici vainqueur, contre l'impôt. Elles

veulent une société sans impôts, réduite à ses échanges marchands. Leurs armes sont l'évasion fiscale, la fraude, l'optimisation. Elles parviennent à contourner l'impôt et à ne pas contribuer au budget commun. C'est pourquoi ceux qui, de fait, contribuent le plus à l'impôt sont les classes moyennes et les petites entreprises. Taux effectif d'imposition : 33% pour les PME, 13% pour les grandes entreprises, 8% pour les multinationales du CAC 40. Alors qu'une meilleure équité de l'impôt affecterait à peine le mode de vie effectif des très hauts revenus, mais changerait profondément celui de ceux qui en ont besoin.

Ces évitements conduisent à d'insupportables inégalités et injustices

LE CONSTAT : DES INJUSTICES PAR MILLIARDS (Mds) d'euros ou de dollars.

Gabriel Zucman (London School of Economics) : total des fortunes dans le monde : 73.000 Mds \$ dont 31.000 Mds\$ sont détenus par 7 millions de personnes, soit 0,1% de la population mondiale

James S.Henry (ex Mac Kinsey) : entre 21.000 et 32.000 Mds \$ sont cachés dans les paradis fiscaux.

Une moitié est détenue par 91.000 personnes (0,001% de la population mondiale). L'autre moitié par 8.400.000 personnes (0,14% de la population mondiale)

Antoine Peillon (La Croix) : 600 Mds € appartenant à des personnes ou des entreprises françaises sont cachées en Suisse.

Banque mondiale : Une caste ultra minoritaire de 500 sociétés contrôle 53% du produit mondial brut, c'est-à-dire plus de la moitié des richesses produites chaque année sur la planète : biens matériels (marchandises), services, biens immatériels (capitaux, brevets, marques..)

2012 : les transferts de bénéfices pratiqués par les multinationales américaines opérant en France ont fait perdre à l'État 4,5 milliards de recettes fiscales.

Les capacités que mobilise l'évitement fiscal ne rétribuent ni du travail productif, ni de la compétence utile, ni de l'intelligence au service du bien commun ;

La Terre n'est plus comme au XIXème siècle en manque objectif de ressources. L'agriculture mondiale pourrait nourrir 12 milliards d'humains par jour (2200 calories). Toutes les 5 secondes un enfant de moins de 10 ans meurt de faim, donc assassiné. L'Afrique regorge de richesses, et elle exfiltre plus de capitaux qu'elle ne reçoit d'aides.

Seconde guerre mondiale : 57 millions de morts en 6 ans

Année 2015 : 54 millions de morts en 1 an sur tous les champs de bataille

La planète est victime à la fois du réchauffement climatique et de la finance noire ou grise, qui sont deux productions humaines.

LES TROIS PILIERS LÉGAUX DE L'ÉVASION FISCALE :

1- L'enregistrement fictif des entreprises

L'enregistrement fictif des entreprises a été inventé en 1920 au Royaume Uni. Une entreprise pouvait être enregistrée, c'est-à-dire juridiquement localisée, à Londres, alors que ses lieux effectifs de production et d'activité étaient situés ailleurs dans l'Empire ou le monde. Ce système perdure aujourd'hui.

2- Les transferts des profits et avoirs.

Tous les traités européens, Maastricht, Lisbonne, ont libéré les mouvements de capitaux. Une entreprise qui opère dans un pays peut légalement transférer ses profits dans un autre pays où elle, ou l'une de ses filiales, est déclarée.

3- La fiscalité libre

Les traités européens ont instauré des fiscalités nationales libres, donc concurrentes. Chaque pays est libre d'adopter la fiscalité qu'il désire. Il ne peut dans ces conditions exister de concurrence « libre et non faussée ». Autriche, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Belgique ont mis en place des fiscalités avantageuses.

Ces trois dispositions légales permettent de déplacer les profits matériellement réalisés sur tel territoire vers tel pays ou tel paradis fiscal qui permettra la taxation minimale selon la nature ou l'origine des bénéfices, et, d'une façon générale, à utiliser toutes les failles, imperfections, contradictions, imprécisions de la loi pour parvenir à cet unique résultat.

C'est ce qu'on appelle l'évasion fiscale.

Si elle est légale, on parle d'optimisation fiscale.

Elle peut être frauduleuse, à des degrés plus ou moins accusés.

LES PARADIS FISCAUX, BANCAIRES, JUDICIAIRES : les PFBJ

Les PFBJ sont des outils, privilégiés mais non les seuls, de l'évasion fiscale.

Selon le FMI : « Un centre financier offshore est un pays ou une juridiction qui fournit des services financiers aux non-résidents, à une échelle sans commune mesure avec la taille et le financement de son activité domestique ». Un paradis fiscal est aussi un paradis bancaire et un paradis judiciaire. Que vous soyez société de conseil, cabinet d'avocats, multinationale, banque ou particulier, on ne vous demande ni qui vous êtes ou représentez, ni d'où viennent les fonds que vous apportez (prostitution, drogue, organes...).

Ce qui caractérise un PFBJ :

- la possibilité et l'extrême facilité d'y établir une résidence juridique fictive. Dans la ville de Wilmington, au Delaware (Etas Unis) un immeuble est l'adresse de 280.000 sociétés.
- une imposition nulle ou infime des revenus venant de l'international pour les non-résidents
- un secret bancaire et fiscal complet. L'opacité est le nom du refus de coopération avec les administrations fiscales des pays tiers.

Les capitaux ne font que transiter par les PFBJ. Ils y sont simplement enregistrés avant de retourner, sans trace de leur passé, vers de nouveaux placements.

Exemples de PFBJ :

Suisse : Le secret bancaire résulte d'une loi de 1934 ; s'est engagée à y renoncer en 2017. Le canton de Zoug a 115000 habitants, des résidents de 128 nations différentes, abrite 200.000 sociétés « boîte aux lettres », et un taux d'imposition du capital de 0,02%.

Delaware : l'un des deux plus petits états des États-Unis, avec un faible taux d'imposition sur les sociétés. 1 million d'habitants, 1,2 millions de sociétés. Y ont leur siège Coca-Cola, Google, Apple, Ford, Deutsche Bank...plus de la moitié des entreprises cotées à la bourse de New-York. Etat où a été initiée par les lobbies financiers la loi autorisant la titrisation.

La City de Londres, qualifiée en 2015 de « capitale de l'argent sale ». Son job est d'attirer des fonds, d'où qu'ils viennent. Taux d'imposition sur les sociétés : auparavant 28%, 20% en mars 2016, 17 ou 15 % en 2020.

Panama : 100.000 sociétés écran qui abritent un bateau, un château, une villa au Maroc, un compte en Suisse ou Singapour. Constructions en cascade, avec des prête-noms professionnels qui cachent les vrais propriétaires : les époux Balkany, Jérôme Cahuzac, des proches de Jean-Marie Le Pen, Lionel Messi, Michel Platini.

Luxembourg, Hong-Kong, Caïmans, Singapour, îles Marshall, Vanuatu, îlot de Niue, Jersey et Guernesey....

La France a concédé au Qatar un traitement fiscal privilégié : exonération des plus-values immobilières et de l'ISF, suppression de la retenue à la source sur les dividendes. Manque à percevoir : 200 millions €. Pour l'Euro 2016 de football, l'UEFA a fait 1,3Md € de bénéficiaires, exonérés de l'impôt sur le revenu et de la taxe sur les salaires.

Les paradis fiscaux ne sont pas un dysfonctionnement du système capitaliste : ils sont une pièce essentielle de ce système, pour détourner l'argent.

Le Degré d'opacité d'un PFBJ s'apprécie selon l'existence ou pas de lois anti-blanchiment et d'accords de coopération fiscale avec les autres pays.

Les multinationales effectuent leurs opérations de gestion et de financement par des filiales domiciliées dans ces territoires. Entre 2006 et 2008, les banques ont fait transiter 180 milliards € par les comptes de 100.000 clients et 20.000 sociétés écrans offshore. Pour la France : 12,5 milliards et 9.100 clients.

La fortune économique de l'Europe a été largement basée sur le pillage du tiers-monde. Aujourd'hui les paradis fiscaux permettent, sous une forme financière, le pillage de tous les pays. Donc leurs bénéficiaires ne veulent surtout pas qu'ils disparaissent. Ils cherchent constamment à se libérer des règles collectives (progressivité de l'impôt, protection sociale, droit du travail, normes environnementales....) qui limitent leur enrichissement.

Les détenteurs de la dette publique (de la France, des États Unis...) sont des créanciers domiciliés dans des paradis fiscaux (pour la France : Luxembourg, îles Caïmans, Royaume-Uni)

Qui prête aux États ? Les détenteurs de capitaux. Quelle est l'origine des capitaux des détenteurs de capitaux ? L'évasion fiscale. Les marchés prêtent aux États des capitaux qu'ils leurs ont dérobé, et s'enrichissent encore des intérêts de la dette !

Qui, outre les multinationales industrielles ou bancaires, a besoin des paradis fiscaux ? Les détenteurs de capitaux, licites ou frauduleux : dictateurs africains, vedettes du show-biz et du sport, rentes pétrolières, bénéficiaires des trafics d'armes, de drogues de prostitution.

Quelques français qui cachent leur argent en Suisse : Familles Wertheimer (Chanel), Castel (boissons), Drahi (Numéricable-SFR), Primat (Schlumberger), Peugeot, Lescure (SEB, Tefal, Rowenta, Krups, Moulinex, Calor..), Bich (Bic)...

Les paradis fiscaux se font concurrence les uns les autres.

Déconnexion entre croissance économique et croissance financière : Seuls 1,5% des flux financiers mondiaux ont un lien direct avec la production ou l'échange de biens matériels et de services.

Chaque jour, 62 milliards d'échanges commerciaux, pour 5300 milliards d'opérations financières, soit 85 fois plus. Ce sont des mouvements d'argent à la recherche de plus d'argent.

LES TECHNIQUES D'EVASION FISCALE ET DE PILLAGE

Ces techniques peuvent être utilisées avec ou sans paradis fiscal, sachant qu'aucun pays ne se reconnaît comme étant un paradis fiscal.

1- Le Rescrit fiscal (tax ruling)

C'est un exemple de dispositif permis par la fiscalité libre.

Luxembourg : 540.000 habitants, pas de ressources naturelles, pas d'accès à la mer, PIB de 110.000\$ par personne (44.000 en France). Il vole dans la poche des états voisins et amis par sa spécialité : le « rescrit » fiscal (tax ruling).

Le tax ruling est un accord légal, confidentiel, entre le fisc luxembourgeois et une multinationale. Il fixe le taux des impôts futurs, de quelques millièmes de % à 1 ou 3 %. Ces accords ont été négociés sous JC Junker, alors premier ministre, actuellement Président de la Commission européenne. De multiples holdings au Luxembourg sont des coquilles vides qui n'ont pour objet que d'y localiser, pour profiter d'un tax ruling, des bénéfices d'activités physiquement réalisées en d'autres pays (révélations Luxleaks). Exemples :

Amazon : émet ses factures par sa filiale au Luxembourg. Chiffre d'affaires 2011: 9,13 Mds € ; impôts : 8,2 millions ; taux : 1 millième.

McDonald's : les franchisés payent des royalties à McDonald's Luxembourg (13 salariés) sur les droits de propriété intellectuelle : usage de la marque, du savoir-faire, des recettes marketing. Entre 2009 et 2013, pour l'Europe, 3,7 Mds de chiffre d'affaires, 16 millions d'impôts, soit 4 millièmes, au lieu des 1,05 Mds qui auraient été payés dans les pays d'origine. Les sommes non payées transitent ensuite vers l'Illinois, USA. McDonald's bénéficie des aides sur les emplois jeunes et du CICE.

Comme Mac Donald transfère ses bénéfices au Luxembourg, il n'y a que peu de bénéfices en France. Les salariés sont ainsi privés de prime d'intéressement aux bénéfices, puisque les sociétés « ne font pas de bénéfice en France ».

Ont aussi passé des accords de tax ruling : Apple, Pepsi, Ikea, Skype, Microsoft, Heinz, Burberry, Starbucks, Procter & Gamble, Nestlé, Booking.com, Axa, Crédit agricole, Groupe Banque populaire/Caisse d'épargne....

2- Les prix de transfert, ou tarifications internes.

Ce sont les prix pratiqués entre deux entités d'un même groupe pour la cession interne de biens matériels ou immatériels, ou de services.

Exemple : L'île de Jersey où ne pousse aucun bananier, est le premier exportateur européen de bananes, grâce à deux filiales de la multinationale agro-alimentaire Chiquita-Fyffes. La filiale du Costa Rica produit les bananes. Elle les vend, très bon marché, à la filiale enregistrée à Jersey. Celle-ci les revend, avec bénéfice, à un distributeur final. Mais ce bénéfice est localisé à Jersey, et n'acquiesce qu'un impôt symbolique. Les perdants sont le pays distributeur, et surtout le pays producteur. Noter que le container transportant les bananes ne s'arrête pas à Jersey. La logique est simple : localiser les charges dans les pays à forte fiscalité, localiser les bénéfices dans les pays à faible fiscalité.

Ce commerce intra-groupe constitue 60% des échanges internationaux.

3- Le compte bancaire non déclaré.

Il n'est déclaré ni par son détenteur, ni par la banque (secret bancaire)

4- Le trust (en Français « fiducie ») : instrument privilégié pour dissimuler un patrimoine : châteaux, chevaux, lingots, tableaux, capitaux, actions... Le trust est un engagement verbal, de confiance, sans aucun écrit, entre le vrai détenteur du patrimoine, et son « trustee » qui l'administre. Le patrimoine est abrité dans des sociétés écrans (sociétés dont on ne connaît pas le propriétaire), des holdings en cascade... Il existe un répertoire français des trusts depuis juillet 2016, mais aucun répertoire européen. Aujourd'hui il est impossible de savoir qui se cache derrière un trust

5- La fondation

Montage juridique sans propriétaire ni actionnaire, qui gère des actifs dont les revenus sont affectés à un objectif précis, philanthropique, humanitaire, culturel, environnemental... En échange, leur fiscalité est réduite. La question réside dans l'affectation réelle des revenus partiellement défiscalisés, conforme ou non à l'objectif déclaré de la fondation. La Suisse abrite 13000 fondations, d'un capital total de 70Mds.

6- La spéculation :

Elle consiste à acheter bon marché quelque chose dont on pense qu'on pourra le revendre cher, ou à l'inverse vendre cher quelque chose dont on pense que le prix va chuter.

Exemple : les « fonds vautours » américains. En 2001, l'Argentine s'est déclarée en défaut de paiement. La valeur de ses titres de dette s'est effondrée. Les fonds vautour ont racheté ces titres pour presque rien. Quand l'économie argentine s'est relevée, les fonds vautour ont exigé le remboursement des titres, sans décote. En 2012 un juge new yorkais leur a donné raison, d'où un bénéfice pour les vautours de plusieurs Mds\$, sans aucune activité économique de leur part. On gagne plus d'argent en achetant des dettes d'État, en spéculant, qu'en produisant des biens matériels, des voitures ou des avions. Qui perd ? Fermetures d'entreprises, disparitions d'emplois, expulsions de logements...

7- Le Trading Haute Fréquence THF (spéculation à haute vitesse)

Des programmes intègrent une énorme masse de données : état des marchés, demande, météo, prévisions de récoltes, productions industrielles, impact des conflits... pour que les traders soient informés les premiers de toutes les opportunités de spéculation. Quand un acheteur lance un ordre d'achat, son *intention* est détectée. Le THF devance l'acheteur, achète en premier, ce qui génère une augmentation du prix de ce qui vient d'être acheté. Pascal Canfin : « Dans votre supermarché vous tendez le bras pour acheter un pot de confiture à 2,50 €. Mais avant que vous le saisissiez, quelqu'un achète le pot, puis vous le revend 2,51 € ». Le THF gagne peu sur chaque transaction, et beaucoup sur leur nombre.

Au détriment des particuliers, ou des grands investisseurs. Le THF n'a aucune utilité économique. Il n'est qu'un moyen ultra sophistiqué de détourner de l'argent.

Le THF est un bon exemple du court-termisme du système financier. Ceux qui l'utilisent veulent une rentabilité à deux chiffres sur quelques années, contre 5% sur 15 ans dans l'industrie classique. La durée moyenne de possession d'une action est passée de 6 ans à 6 mois.

8- La titrisation

Les banques ont encouragé les ménages à se sur-endetter par des emprunts gagés sur leur patrimoine immobilier, sans protection contre le risque de baisse du prix du bien ou de perte d'emploi, et emprunts à taux variable. Les banques ont ainsi obtenu des créances sur les ménages, créances qu'elles savaient insolvable. Pour s'en débarrasser, elles ont mélangé ces créances très risquées à d'autres créances, obtenant des mix complexes. Grâce à la confiance qu'on a dans les banques, elles ont revendu ces mix incompréhensibles comme s'ils étaient des titres de créance ordinaires : c'est la titrisation des « créances pourries ». Puis sont venus les défauts de paiement des ménages. Les simples gens ont été expulsés de leur maison, les banques, chantre du non interventionnisme des États, ont été sauvées par les États qui ont injecté des centaines de Mds \$ de fonds publics : en 2011, 1000 Mds € par la BCE, dont 232 pour les banques françaises

Il existe de nombreuses autres techniques :

Ports francs, sandwich hollandais, double irlandais, arbitrage des dividendes, fusions-acquisitions, fraude à la TVA (30 Mds/an en France), « carrousel », « split rémunérations ».....

Les complices de l'évasion.

1- La perméabilité entre milieux d'affaires et milieux politiques :

- Passages fréquents de hauts fonctionnaires du public vers le privé, et réciproquement. C'est la « revolving door », la porte à tambour M.Macron par exemple.

-2- Le Lobbying : 1700 lobbyistes à Bruxelles, budget 120 millions €

3- Des experts en finance et fiscalité, qui fournissent appui technique et juridique : cabinets conseils, intermédiaires financiers, avocats, banques : Société générale, BNP Paribas, Crédit agricole, HSBC, UBS, Crédit suisse, Dexia (connue pour les emprunts toxiques qu'elle a fait souscrire à de nombreuses collectivités territoriales) .

Mention spéciale pour quatre cabinets conseil internationaux, les « Big four » : Ernst & Young, PricewaterhouseCoopers, KPMG, Deloitte Touche

LES CONSÉQUENCES DE L'EVASION FISCALE

Diminution des ressources de l'Etat, prétexte aux politiques d'austérité et aux « économies » : réduction des dépenses publiques, des budgets recherche, éducation, santé, des subventions aux associations, à la culture, ...

D'où, in fine, précarité, chômage, pauvreté

En France : Total, Saint Gobain, Danone, Suez, Schneider...et diverses banques entraînent un manque à gagner annuel de recettes fiscales de 60 à 80Mds €, soient 20 % des 300 Mds de recettes totales.

Éliane Houlette procureure du PNF au procès Cahuzac : « *la fraude fiscale, en France, coûte de 60 à 80 milliards d'euros par an.....c'est un acte antisocial par excellence. Frauder l'impôt est manquer à son devoir de citoyen, et il n'y a aucune bienveillance à attendre de notre part* ».

Pour l'Europe : 1000 milliards €/an

Pays du Sud : Les entreprises du Nord devraient rendre aux pays, sous forme de taxes fiscales, la richesse (essentiellement minière) qu'ils leur dérobent : ils ne le font pas. 250 milliards €/an de pertes fiscales, et en plus conflits pour la possession des sources de richesses, guerres, terrorisme...

On observe un face à face entre élites économiques, politiques, financières d'une part, et d'autre part les contribuables et PME à qui ils disent qu' il est nécessaire de rembourser les dettes publiques.

Les politiques sont mous pour lutter contre les PFBJ. Cf la directive européenne d'avril 2016 qui protège le secret des affaires.

Toutefois, les états eux-mêmes se rendent compte de leur perte et commencent à réagir : loi FACTA aux Etats Unis (Foreign Account Tax Compliance Act, 2013) qui a obligé les établissements financiers du monde à révéler au fisc US, sous peine de ne plus pouvoir exercer sur le territoire américain, les noms de 4400 clients fraudeurs. (5 milliards \$ récupérés).

La menace de retirer l'autorisation d'opérer sur le sol américain a fonctionné. Mais les USA ne signalent pas aux autres administrations fiscales les avoirs de citoyens non américains qu'ils détiennent.

QUE FAIRE ?

La finance est indispensable en tant qu'outil au service de l'économie réelle et de l'intérêt général. Elle ne doit plus comme actuellement tourner sur elle-même au profit d'un petit nombre de personnes.

Il n'y a pas de crise. Le problème n'est pas l'excès de dépenses publiques, mais l'insuffisance des recettes. Aux USA, il y a eu une tranche d'imposition à 90 % pendant 66 ans, de 1930 (Roosevelt) à 1996 (Bill Clinton), qui n'a pas empêché les USA de devenir une grande puissance.

Les paradis fiscaux n'ont pas d'armée, pas de puissance économique. Ils ne persistent que parce qu'ils sont nécessaires aux possédants.

Panama Papers : les pratiques du Panama sont de notoriété publique depuis des décennies.

Organiser une COP (Conference of parties) dédiée à la fiscalité.

Avec une fiscalité juste, sans évasion : pas de dette publique, pas de trou de la sécu, pas d'austérité, éradication de la faim et de la pauvreté. Le « Fonds mondial d'adaptation des pays pauvres au changement climatique » a besoin de 100 milliards de dollars par an : c'est une goutte d'eau.

Reprendre le contrôle public de la finance et des banques ; notamment du shadow-banking (80.000 Mds\$ de transactions mondiales)

Séparer banques de dépôts et banques d'affaires (plus de banque « universelle »)

Faire de la monnaie et du crédit des biens communs.

Avoir en Europe une seule et même règle du jeu fiscal.

Interdire le Trading Haute Fréquence.

Soumettre tous les nouveaux produits financiers à une période d'essai, comme les médicaments, pour déceler leurs effets secondaires nocifs.

Suppression du « verrou de Bercy »

Groupe Evasion fiscale
Attac Marseille